

Avis n° 13-301 des autorités canadiennes en valeurs mobilières : SEDAR - Utilisation de mauvais formats de document

Le personnel de chaque Autorité canadienne en valeurs mobilières (le « personnel ») continue de recevoir des documents dans des formats électroniques inacceptables. Le personnel a surveillé les communications de dossiers d'information et a remarqué qu'environ 15 % des dépôts effectués comportaient des documents présentés dans le mauvais format, ce qui ajoute indûment à sa tâche et nuit au grand public, lorsqu'il veut accéder à cette information.

Nous rappelons aux émetteurs que la liste des formats électroniques acceptables n'a pas changé depuis l'instauration de SEDAR le 1^{er} janvier 1997. Les logiciels utilisés pour créer les documents ont été choisis en raison de leur utilisation répandue dans les milieux de travail et parce qu'ils permettent au personnel et au grand public de récupérer, de visionner et d'imprimer les documents soumis électroniquement au moyen de SEDAR. Les formats acceptables indiqués à l'article 7.2 du Manuel du déposant SEDAR sont les suivants :

1. Corel WordPerfect pour DOS ou Windows, versions 5.1, 5.2, 6.0 et 6.1;
2. Microsoft Word pour Windows, versions 6.0x et 7.0;
3. Adobe Acrobat, versions 2.x et 3.0, le format résultant étant connu sous le nom de *Portable Document Format* (« PDF »).

Nous rappelons aux émetteurs que les documents créés à partir des dernières versions de MS Word (MS Word 97) et Corel WordPerfect (WordPerfect 7 et 8) ne sont pas acceptables.

Soulignons que les documents soumis dans le format « RTF » (*Rich Text Format*) en particulier causent des problèmes. Il s'agit de documents que les déposants nous soumettent en croyant qu'ils ont converti correctement leurs fichiers dans un format acceptable. Les documents créés avec MS Office 97 ou MS Word 97 et sauvegardés sur des versions plus anciennes de MS Word (Word 6.0/95) sont malencontreusement sauvegardés en format « RTF » (lequel n'est pas acceptable) plutôt qu'en Word 6.0, comme ils le croient. Les utilisateurs de MS Word 97 doivent s'assurer que le convertisseur binaire Word 6.0/95 a été appliqué au logiciel MS Office 97/MS Word 97, ou que ce dernier logiciel permet une conversion correcte.

On peut se procurer le nouveau convertisseur binaire Word 6.0/95 pour Word 97 à l'adresse Internet suivante (dernière vérification : 1^{er} mai 1998) :

[http : //www.microsoft.com/word/enhancements/ wrd6ex32.asp](http://www.microsoft.com/word/enhancements/wrd6ex32.asp)

Grâce à ce convertisseur, les documents créés à partir de MS Word 97 peuvent être sauvegardés dans un véritable format de fichier binaire comportant une extension « doc », ce qui assure que le document sera dans un format acceptable.

Le 19 août 1997, CDS (SEDAR) Inc. a publié un bulletin de « Mise à jour pour les abonnés » portant sur l'utilisation du convertisseur binaire MS Word 6.0/95 pour MS Office 97 et MS Word 97 pour convertir les documents dans un format acceptable préalablement à leur dépôt. Elle a publié un autre bulletin à ce sujet le 16 avril 1998.

Les émetteurs qui ont des questions sur les formats acceptables sont priés de communiquer avec le représentant de CDS (SEDAR) Inc. de leur région ou avec le service d'assistance en composant le 1-800-219-5381.

À noter que CDS (SEDAR) Inc. et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières révisent actuellement la liste des formats acceptés par SEDAR.

Le 15 mai 1998